

Le Point.fr - Publié le 08/11/2012 à 18:22

Aux prud'hommes, le garage, le peintre et le petit pot de vernis

L'employeur avait licencié le peintre pour avoir volé un demi-litre de peinture. Le salarié réclame réparation.

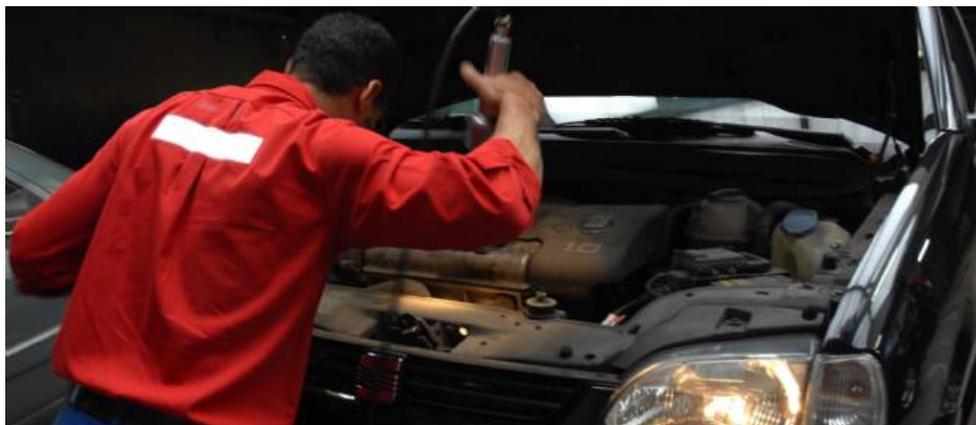


Image d'illustration © SIPA

SOURCE AFP

Licencié pour avoir volé un bidon de vernis dans le garage où il travaillait depuis dix ans, un peintre-tôlier réclamait jeudi réparation contre son ex-employeur devant les prud'hommes de Villeneuve-Saint-Georges (Val-de-Marne). L'objet du conflit plaidé devant le conseil des prud'hommes, qui rendra sa décision le 10 janvier 2013, est un bidon de lave-glace contenant un demi-litre de vernis pour peinture emporté, "volé" dit son ex-employeur, par le salarié qui comptait l'utiliser pour une réparation sur sa voiture.

Surpris à la sortie de l'atelier en juin 2011, ce petit homme brun, un peu rond et à l'allure timide, avait été mis à pied puis licencié pour faute grave. Dans sa lettre de licenciement, le chef après-vente de la concession **Renault** située à Chennevières-sur-Marne arguait du caractère "inacceptable" des faits, soulignant qu'il était "strictement interdit" de sortir du matériel sans l'autorisation du supérieur hiérarchique.

"Faire de la récupération, est-ce du vol ?" a demandé l'avocat du plaignant, Me Renaud Rialland, selon qui il était d'usage dans la concession de récupérer les produits qui n'étaient pas faits pour être réutilisés.

Préjudice de 25 euros

Chiffrant le préjudice pour l'entreprise à 25 euros, l'avocat a dénoncé la disproportion de la sanction avec "ce détournement" effectué "dans la précipitation" sans l'accord de sa hiérarchie, reconnaît le peintre qui a retrouvé un travail similaire dans un autre garage. "Se servir chez le concessionnaire pour utiliser le matériel, non ! Il doit l'acheter !" s'est élevée l'avocate du garage, Me Catherine Louinet, debout à côté du chef après-vente, petit homme en costume gris, cravate et lunettes qui, mâchoire serrée, hoche de la tête en signe de réprobation à chaque affirmation de la partie adverse.

"Il (l'ex-salarié) ne doit pas minorer les conséquences de son vol. On est en présence d'une faute grave", attaque l'avocate, qui souligne les écarts croissants de stocks et de marge sur le vernis dont aurait été victime l'entreprise jusqu'au licenciement. Dénonçant "la fouille sauvage" du peintre lors de l'incident et

des entorses à la médecine du travail et au droit à la formation, l'avocat du salarié qui souhaite garder l'anonymat demande à son ex-employeur 49 019 euros.

À l'issue de l'audience, le peintre-tôlier a résumé sa situation professionnelle avec son chef de l'époque : "C'est sûr, je n'étais pas dans ses petits papiers..."

SOCIÉTÉ | RSS Société

- ▶ Cannabis: "des traces repérables pendant trois semaines"
- ▶ Cannabis au volant : 500 morts par an
- ▶ Propos de Souad Merah : le parquet de Paris ouvre une enquête préliminaire
- ▶ Chloé a disparu : un appel à témoin est lancé

[Tous les articles - Société](#) »



Pas le temps de trader?

Ouvrez votre compte de trading Forexyard, et choisissez la plateforme qui tradera pour vous!



- 55 ans, + 2 500€ impôts?

Investissez dès maintenant dans l'immobilier locatif et ne payez plus d'impôts pendant 15ans !



L'Angleterre à prix Royal

De Calais à Folkestone à partir de 30€ l'aller avec Eurotunnel Le Shuttle ! Vite réservez !

Publicité  Ligatus